LE PORT
Collège Edmond ALBIUS

académie La Réunion

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

COLLEGE EDMOND ALBIUS

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 23 avril 2018 'Séance n° 4'

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de madame la Principale, Madame BOLA, le lundi 23avril.

Le quorum étant atteint, 18 membres votant présents, Madame la Principale déclare la séance ouverte à 17 h 16.

Désignation du secrétaire de séance : Mme LEBON

Départ de Mme la principale adjointe.

I - Organisation administrative et pédagogique

1°) Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié comme suit, ajout des points suivants :

II - 1) Point sur les travaux de clôture
II - 2) Tarif des tee-shirts des 3ème PEP.

L'ordre du jour ainsi modifié est voté.

Vote 17 >	**contre : 0**	**abstention : 0**	**pour : 17**

L'ordre du jour modifié est voté à l'unanimité des membres présents.

2°) Approbation du PV du 19 février 2018.

Comme il n'y a aucune remarque, on passe au vote.

Vote 17 >	**contre : 0**	**abstention : 0**	**pour : 17**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 février 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

3°) Organisation de la structure pédagogique

Mme la présidente projette le tableau de la structure pédagogique en l'explicitant.
Elle rappelle qu'à la rentrée 2018 il y aura l'ouverture du dispositif ULIS. Un membre du CA est inquiet par rapport aux effectifs qui pourraient augmenter, mais Mme la présidente le rassure car il est prévu pour l'instant 5 élèves maximum et ces élèves sont de notre secteur, ce qui veut dire que même sans le dispositif ULIS ils seraient affectés à Albius.
Les prévisions des effectifs sont de 715 pour la rentrée prochaine et avec toujours 28 divisions.

Vote de la structure du collège pour la rentrée 2018.

Vote 17 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 17

L'organisation de la structure pédagogique pour la rentrée 18-19 est votée à l'unanimité des membres présents.

4°) Les sections sportives

Au collège il existe 3 sections sportives. La plus ancienne étant la section handball, puis vient le football, il y a 8 années et enfin la natation, ouverture officielle cette année.

Arrivée d'un personnel enseignant à 17h22.

Avons transmis aux services du Rectorat nos 3 demandes de maintien d'une section sportive scolaire fin mars.

Vote pour le maintien pour la rentrée prochaine des 3 sections.

Vote 18 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 18

Le maintien des sections sportives, football, handball et natation, est voté à l'unanimité des membres présents.

5°) Modifications du contrat de vie scolaire

Les modifications du contrat de vie scolaire font suite au courrier de M. le Recteur du 19 février 2018 rappelant le principe de laïcité.

- Dans le contrat de vie scolaire, on insert au V. - 1) Tenue « ***En application du principe constitutionnel de laïcité, la loi du 15 mars 2004 interdit le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ».***
-
- Dans la Charte du collégien rubrique «Mes devoirs », on insert au point 4 « ***Je me respecte et je respecte le principe de laïcité dans mon attitude et dans ma tenue ».***

Sont soumis au vote la proposition de modification du contrat de vie scolaire et de la charte du collégien.

Vote 18 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 18

Les modifications apportées au contrat de vie scolaire et à la charte du collégien sont votées à l'unanimité des membres présents.

6°) Convention

La convention « Volay péi »

Cette convention encourage la consommation de volailles issues de la production locale. Le collège s'engage autant que possible, quand la cuisine centrale Titan propose des plats à base de volaille, de choisir ce plat.

Demande d'autorisation de signer la convention « Volay péi ».

Vote 18 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 18

L'autorisation de signature de la convention « Volay péï » est donnée au chef d'établissement à des membres présents.

II - Organisation fonctionnement et Organisation financière

1°) Point sur les travaux de clôture du foncier

Arrivée de la personnalité qualifiée et de la représentante de la Mairie à 17h30.

En septembre 2016, le lycée Lepervanche a entrepris de clôturer les logements de fonction situés avenue Tamatave. Une intervention fortuite du département a fait cesser les travaux.
Suite à cela, une réunion entre les deux établissements s'est tenue le 12/09/16 pour voir, ensemble, la délimitation du foncier de chacun.
En septembre 2017, le LP entreprend de clôturer sa parcelle au niveau des logements de direction cette fois-ci. Au vu des difficultés engendrées par cette installation, une réunion s'est tenue le 14/09/2017 avec la Région, le Département et la direction des deux établissements.
Les différents problèmes engendrés par l'acte de transfert du foncier ont été soulevés. Il a été convenu, à la demande expresse du proviseur, qu'aucune modification de l'acte ne sera faite. Le LP a continué sa démarche de sécurisation de son foncier, en novembre 2017 en clôturant la partie derrière son bâtiment H et face à nos salles d'arts plastiques.
Fort de ce consensus, le collège a entrepris, sur fonds propres, en janvier 2018, des travaux de clôture au niveau du réfectoire, sécurisant ainsi sa parcelle. Une nouvelle réunion s'est tenue le 06/02/2018 à la demande expresse du LP avec comme participant : Région, Département, IA-IPR EPS, les directions des deux établissements au motif de discontinuité pédagogique.
Mme Baillif, en charge du dossier au Département et absente le 06/02, est venue le 13 avril car le compte rendu de la réunion réalisé par la Région l'avait interpellé.

Pour l'heure, nous sommes dans l'attente de son retour écrit.

Un parent d'élèves s'interroge sur les motifs ayant généré cette situation. La volonté de sécuriser l'enceinte du LP date de 2016. Elle est compréhensible au regard du plan vigipirate. Elle ne s'explique pas en totalité par des soucis de voisinage.
Un personnel ATSS souligne le fait que, en ce qui concerne les repas commandés à la cantine et maintenant pour le foncier, le LP essaye de dicter sa loi sans entendre, sans se soucier de nos difficultés.

2°) Tarif des tee-shirts pour les 3ème PEP

Depuis cette année scolaire, les élèves de 3ème PEP portent, lors de leur stage en lycée, des tee-shirts permettant d'identifier rapidement leur établissement d'origine. Un tee-shirt a été donné aux élèves cette année car le tarif n'avait pas pu être voté en temps et en heure.

Le tarif de 5 € est proposé pour le tee-shirt.

Vote 20 >	**contre : 0**	**abstention : 0**	**pour : 20**

Le tarif pour le tee-shirt de la 3ème PEP est fixé à 5 € à l'unanimité des membres présents.

3°) Le compte financier

La présidente fait lecture, en tant qu'ordonnateur, de son rapport quant à l'exécution budgétaire.
Un oubli s'est glissé dans celui-ci. En effet, la Mairie a subventionné le collège à hauteur de 4000,00 € pour 2017.
La subvention a été allouée à l'association sportive et au voyage à Paris à hauteur de 800,00€.

Le compte financier de l'exercice 2017 est soumis au vote.

Vote 20 >	**contre : 0**	**abstention : 0**	**pour : 20**

L'ensemble du compte financier de l'exercice 2017 du collège Edmond Albius est arrêté « sans réserve » à l'unanimité des membres présents.

Le résultat de l'exercice 2017 est soumis au vote.

Vote 20 >	**contre : 0**	**abstention : 0**	**pour : 20**

Le résultat de l'exercice 2017 est ventilé ainsi : augmentation des réserves : +18 637,18€, à l'unanimité des membres présents.

2°) DBM

La DBM n°1 est présentée pour information.
Elle acte l'ouverture des crédits concernant le reliquat de la subvention « travaux de câblage et informatique » reçue en 2017

III – <u>Questions diverses</u>

N'ayant pas reçu de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h25.

Les membres du CA ont pu se rafraîchir autour du pot traditionnel.

Fait au Port, le 24 avril 2018

La secrétaire de séance

Régine LEBON

La Présidente

Véronique BOLA